

BULLETIN  
DES  
RECHERCHES HISTORIQUES

---

VOL. 8

NOVEMBRE 1902

No 11

---

SAINT-ANTOINE DE TILLY

---

Le 29 octobre 1672, l'intendant Talon concédait, au nom du roi, au sieur de Villieu, lieutenant de la compagnie de Berthier au régiment de Carignan, " en considération des bons et louables services qu'il avait rendus à Sa Majesté en différents endroits tant en l'ancienne que dans la nouvelle France ", l'étendue des terres qui se trouvent sur le fleuve Saint-Laurent depuis les bornes de la seigneurie de Lauzon jusqu'à la petite rivière Talley dite de Villieu, icelle comprise, sur une lieue et demie de profondeur.

Cette concession était faite aux conditions ordinaires, c'est-à-dire à la charge de la foi et hommages et avec l'obligation de tenir et de faire tenir feu et lieu sur la dite seigneurie.

M. de Villieu s'occupait peu de sa seigneurie puisque huit années après sa concession cinq colons seulement y avaient pris des terres. Le recensement de 1681 nous donne d'intéressants renseignements sur ces premiers habitants de Villieu. Ils ne seront pas sans intérêt pour leurs descendants :

Adrien Hayot, 41 ans ; enfants : Charles, 14 ans ; Adrien, 12 ans ; Louis, 10 ans ; François, 8 ans. 1 fusil. 6 arpents en valeur.

Nicolas Delahaye, 41 ans. 4 arpents en valeur.

Pierre Lambert, 31 ans. Marie Lenormand, sa femme, 19 ans. Pierre, leur fils, 1 an. 4 arpents en valeur.

Pierre Bourgoïn, 42 ans. Catherine Basset, sa femme,

30 ans. Enfants : Marie, 7 ans ; Claude, 5 ans ; Pierre, 2 ans. 1 vache. 4 arpents en valeur.

Benoît Boucher, 35 ans. 1 fusil. 10 arpents en valeur.

En 1683, la population de Villieu loin d'augmenter avait diminué de cinq âmes. C'est ce que nous apprend Mgr de Saint-Vallier dans son *Plan général de l'état présent des missions du Canada fait en l'année 1683*.

“ M. de Saint-Claude, dit-il, dessert par voie de mission Bellechasse, LaDurantaye, Beaumont, Montapeine, la côte de Lauzon, Villieu, Sainte-Croix, Lotbinière jusques à la rivière Duchesne qui contiennent en tout 25 lieux le long du grand fleuve du côté du sud. ”

Puis il ajoute qu'à Villieu il y a 4 familles et 10 âmes ; à Sainte-Croix 5 familles et 29 âmes, et Lotbinière 12 familles et 61 âmes.

Dans ses visites à Villieu, le missionnaire se retirait chez Pierre Lambert. C'est aussi dans sa maison qu'il administrait les sacrements aux habitants de la paroisse naissante.

En mourant, M. de Villieu laissa sa seigneurie à ses deux fils, Claude-Sébastien de Villieu et Pierre de Villieu.

Le 31 août 1700, Claude-Sébastien de Villieu, écuyer capitaine commandant une compagnie des troupes du détachement de la marine entretenue par Sa Majesté à l'Acadie, qui avait acquis les droits de son frère Pierre de Villieu, vendait à Pierre-Noël LeGardeur, sieur de Tilly, lieutenant dans les troupes de la marine, “ la terre, fief, justice et seigneurie de Villieu avec les cens, rentes, et autres droits, même les arrérages dus par les tenanciers. ” La vente était faite pour le prix de trois mille livres, monnaie du pays, payables deux mille livres comptant, et la balance dans une année.

La seigneurie de Villieu prit dès lors le nom de Tilly.

Pierre-Noël LeGardeur de Tilly était alors âgé de 48 ans. Il avait épousé en deuxième mariage une des filles du gouverneur de Trois-Rivières, Pierre Boucher, et en avait eu une nombreuse famille. L'année même de son acquisition, il vint s'établir à Tilly. C'était un homme énergique et il se mit résolument à l'œuvre pour coloniser son beau domaine.

Il commença par construire une chapelle. Dès 1702, on y faisait les offices. Elle était en bois. On n'est pas absolument fixé sur le site de cette chapelle. Les uns veulent qu'elle ait été bâtie au pied de la falaise, à quelques arpents de l'église actuelle ; les autres soutiennent qu'elle s'élevait à la pointe Aubin, sur la terre aujourd'hui possédée par M. José Lallemand.

Tilly fut d'abord desservi par un récollet. Il est donc tout naturel qu'il mit le nouveau temple sous le patronage de saint Antoine de Padoue (Pade) qui est un des plus grands saints de l'ordre de saint François.

Sous la vigoureuse impulsion du seigneur LeGardeur la population de Saint-Antoine de Tilly ne tarda pas à augmenter. On constata bientôt que la petite église en bois ne répondait pas aux besoins de la paroisse. Il fallut donc songer à rebâtir ailleurs.

Le 30 juin 1712, Pierre-Noël LeGardeur, écuyer, seigneur de Tilly, capitaine d'une compagnie du détachement de la marine, et Madeleine Boucher, son épouse, donnaient à la fabrique de Saint-Antoine de Tilly, un arpent de terre de front " sur la profondeur que la seigneurie peut avoir ", joignant d'un côté au nord-est à Desrosiers, cordonnier, et de l'autre à Jacques Barron, pour y bâtir une église et un presbytère. Cette donation était faite à la condition que les donateurs et leurs enfants seraient enterrés dans l'église aux frais de la fabrique.

Il devait s'écouler plusieurs années encore avant que la fabrique de Saint-Antoine de Tilly put utiliser le don généreux du seigneur LeGardeur et de son épouse. La mort du principal donateur arrivée quelques années plus tard, et le peu de fortune de la plupart des habitants de Saint-Antoine de Tilly ne furent pas étrangers probablement au long retard apporté à la reconstruction de l'église.

Cependant en 1721 la petite chapelle tombait littéralement en ruines.

Les marguilliers de l'œuvre et fabrique de Saint-Antoine de Tilly, Jean Cochon, Pierre Lallemand et Jean Grenon, se décidèrent enfin de rebâtir l'église et de construire un presbytère. Ils présentèrent à cet effet une requête à l'intendant le priant d'ordonner aux habitants de la paroisse de s'assembler afin de nommer quatre d'entre eux pour faire un état estimatif des dépenses pour ces constructions, et ensuite établir la répartition de ce que chacun serait tenu de contribuer.

Le 19 mai 1721, l'intendant Bégon rendait son ordonnance. Les habitants de Saint-Antoine de Tilly avaient ordre de s'assembler 1<sup>o</sup> pour décider s'ils devaient réparer la vieille chapelle ou construire une église nouvelle ; 2<sup>o</sup> construire en bois ou en pierre ; 3<sup>o</sup> choisir quatre habitants chargés de faire l'état estimatif du coût des travaux ; 4<sup>o</sup> fixer la répartition.

Les paroissiens de Saint-Antoine de Tilly se réunirent et décidèrent de rebâtir en pierre et sur le terrain donné par le sieur LeGardeur, à quelques pieds au nord de l'église actuelle. Commencés dans l'été de 1721, les travaux furent terminés à l'automne de la même année. Cette église devait servir au culte pendant 67 ans seulement.

Le 20 septembre 1721, M. de Vaudreuil, gouverneur et

lieutenant-général de la Nouvelle-France, Mgr de Saint-Vallier, évêque de Québec, et M. Bégon, intendant, déterminaient le district et l'étendue de chacune des paroisses de la Nouvelle-France.

Les limites de la paroisse de Saint-Antoine de Tilly furent fixées comme suit :

“ L'étendue de la paroisse de Saint-Antoine de Pade, située en la dite seigneurie (de Tilly) sera de trois lieues et un quart, savoir, quatre arpents de front que contient le fief de la dame Beudoin, et une lieue et trente huit arpents de front que contient le reste de la seigneurie de Tilly, le tout faisant une lieue et demie de front à prendre du côté d'en bas, depuis le fief de la Côte de Lauzon, en remontant le long du fleuve jusqu'au fief de Maranda, trois quart de lieue de front que contient le dit fief Maranda, en remontant jusqu'au fief de Bonsecours, et une lieue de front que contient le dit fief de Bonsecours, en remontant jusqu'au fief de Sainte Croix, ensemble des profondeurs renfermées dans ces bornes.”

En 1723, les chefs de familles suivants étaient établis à Saint-Antoine de Tilly : madame veuve Beudoin, Jean Ayotte, Jean de Voisier, Louis Durand, François Rondeau, Jacques Côté, Joseph Côté, Joseph Saint-Laurent, André Daigle, Pierre Lambert père, Pierre Lambert fils, Jacques Genest, Pierre Godin, Jean Grenon, Paul Martel, François Marchand, Louis Croteau, Jacques Barron père, Jacques Barron fils, Nicolas Croteau, Pierre Lafranchise, Pierre de Gaspé, Pierre Dumas, Jean-Baptiste Lafrance, Charles Rousseau, André Bergeron, Jean Bergeron, Jacques Croteau, Pierre Lambert fils, André Bergeron fils, Charles Le Normand, Claude Houde, Jean-Claude Houde, François Labonté, François Deslauriers, Jean-Baptiste Beaulieu, Gaspard Chauret, Jean Chaurest, Jean-Baptiste Chauret, Charles Lemire, la veuve Roberge, la veuve Chauret.

En 1759, lorsque les Anglais vinrent attaquer Québec, le curé, les femmes, les enfants et les hommes incapables de porter les armes se retirèrent dans la deuxième concession de Saint-Antoine de Tilly. On avait préalablement enlevé de l'église tout ce qui était susceptible d'être emporté. Pendant toute la durée du siège de Québec, le curé dit la messe dans la maison de Claude Bergeron. Une personne qui mourut pendant ces tristes événements fut même enterrée sur la terre de Bergeron.

Les Anglais au nombre de 1000 à 1200 débarquèrent à Saint-Antoine de Tilly, s'emparèrent de l'église et s'y retranchèrent. Pendant plusieurs jours, ils se répandirent dans la campagne et récoltèrent les grains de toutes les habitations. Ils brûlèrent aussi un grand nombre de maisons.

Le 23 juillet 1760, les habitants de Saint-Antoine de Tilly remirent leurs armes aux Anglais et prêtèrent le serment de neutralité. Le capitaine Knox nous a conservé le texte du serment que les habitants de Saint-Antoine de Tilly prêtèrent alors : " Nous jurons devant le Dieu tout puissant que nous ne prendrons pas les armes contre George II, roi de Grande-Bretagne, etc., ou contre ses troupes et ses sujets, et que nous ne donnerons pas d'informations à ses ennemis, directement ou indirectement. Ainsi que Dieu nous soit en aide."

L'église actuelle de Saint-Antoine de Tilly a été construite en 1788. Elle fut bénie le 24 septembre 1788 par M. Noël, curé, en présence de Mgr Bailly de Messein, évêque de Capse et coadjuteur de Mgr Hubert, et de MM. Hubert, curé de Québec, Renauld, curé de Beauport, Jean, curé des Eureuils, Chauret, curé de Lotbinière, Prevost, curé de Saint-Nicolas, Hubert, vicaire de la Pointe-aux-Trembles, du R. P. de Berrey, commissaire provincial des Récollets, de

M. Jean-Baptiste Noël, seigneur de Tilly, et d'un grand concours de paroissiens.

Depuis 1788 cette église a subi plusieurs fois d'importantes réparations.

On admire dans l'église de Saint-Antoine de Tilly plusieurs peintures que des connaisseurs ont évalué à un très haut prix. Elles furent achetées de M. l'abbé Philippe-Jean-Louis Desjardins, prêtre français que la Révolution jeta sur nos rives. Voici comment ce digne prêtre explique leur origine : " Toutes les églises de France avaient été pillées, du temps de Robespierre, en 1793, par des milliers de fripons. Des spéculateurs avaient collectionné un nombre infini de tableaux volés. Un de ces hommes fit banqueroute: sa collection fut vendue par autorité de justice. Je me rendis à l'encan, les tableaux étaient en piles dans une cour à Paris ; c'était une montagne de tableaux. Cette montagne me fut adjugée en bloc pour presque rien, comparativement à sa valeur réelle.

" Quelques jours plus tard, le cardinal Fesch, archevêque de Lyon, grand connaisseur m'ordonne de faire transporter chez lui, à Lyon, ma collection. Il en achète quelques-uns et me remet le reste : c'est ce que vous avez reçu au Canada. Ils furent acquis par le séminaire de Québec, la cathédrale de Québec, l'église de Saint-Michel de Bellechasse, de Saint-Antoine de Tilly, et quelques autres églises du Canada."

A une assemblée de fabrique tenue le 17 mars 1817, M. le curé Raby fut autorisé à acheter les tableaux suivants de la collection de M. l'abbé Desjardins : *Saint-Antoine de Padoue*—*l'Intérieur de Nazareth*—*Les stigmates de saint François d'Assise*—*La Visitation* de A. Audry—*Jésus au milieu des docteurs*, copié par S. Masse.

Pour célébrer avec éclat le deux-centième anniversaire de

la fondation de Saint-Antoine de Tilly, M. le cure Rouleau et ses intelligents et dévoués paroissiens ont eu l'heureuse idée de renouveler entièrement la façade de leur église et de la surmonter d'un clocher neuf. Les travaux ont été faits par M. Joseph Saint-Hilaire, entrepreneur, sur les plans de M. David Ouellet, architecte. (1)

P. G. R.

---

LETTRE DU COMTE DE LA GALISSONNIÈRE À  
MADAME THOMAS-JACQUES TASCHEREAU

---

A la Galissonnière, le 3 juillet 1750.

J'ai appris, madame, à mon arrivée en France la perte que vous avez faite (2) et j'en ai été extrêmement touché, ayant toujours aimé et estimé M. Taschereau, ce que j'avais de commun avec tout le monde. Sa probité et son amour pour le travail n'étaient ignorés de personne. C'est ce qui me fait espérer que vous trouverez dans ceux qui seront chargés de rediger et de vérifier ses comptes tous les secours que vous pouvez désirer. Si je puis en cela ou en outre chose vous être utile vous m'en ferez plaisir de vous adresser à moi et vous me trouverez toujours disposé à vous donner des preuves de l'estime et du respect avec lesquels je suis,

Madame,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LA GALISSONNIÈRE.

---

(1) Le 14 octobre 1902, on installera dans le nouveau clocher trois cloches de la fonderie Mears de la pesanteur respective de 2010, 1659 et 1188 livres. Elles seront baptisées sous les noms de 1. Léon 2. Louis-Nazaire ; 3. François-Albert. On les doit à la générosité des paroissiens de Saint-Antoine de Tilly qui ont noblement répondu à l'appel de leur curé

(2) M. Thomas-Jacques Taschereau mourut à Québec le 25 septembre 1749.

UNE AUTRE MAISON MONTCALM A QUÉBEC  
(1759)

---

Après avoir établi en quoi consiste la véritable étendue de la tradition de la maison *Montcalm* située sur la rue des Remparts, (Cf. *Bulletin des Recherches Historiques*, août 1902) il nous incombe, comme citoyen de Québec pour ne pas faire erreur, surtout vis-à-vis des étrangers, d'examiner au juste le fondement et la valeur de l'existence d'une autre tradition se rattachant à une autre maison en ville où serait mort Montcalm.

L'origine en est inconnue jusqu'aujourd'hui, et son caractère est assez vague ; car on ne lui attribue aucun indice spécial qui irait à la relier en quelque manière à ce point historique et à la maison du chirurgien du Roi André Arnoux, en particulier, ou à Montcalm. Commencée comme tradition orale, ce n'est que récemment (1884) qu'elle est venue prendre une consistance par écrit, toutefois en ne s'affirmant d'abord que d'une manière timide, générale et indéterminée, sous le nom de *maisons Montcalm*. Elle devint peu après positive, si bien que le dernier guide de la cité de Québec, *Guide to the City of Quebec, Carrell, 1899*, affirme et fixe l'endroit ainsi nommé comme étant la maison et demeure d'Arnoux, et conséquemment la mort, là, de Montcalm.

Il existe en effet à l'encoignure sud-ouest de la rue Desjardins, à son entrée dans la rue Saint-Louis, une maison d'antique apparence, faisant face sur cette dernière rue, mais un peu en retrait. Elle est bâtie en pierre à un étage et surmontée d'un toit fort raide, formant double grenier, avec lucarnes à la capucine. On remarque un vestibule qui conduit à la porte d'entrée. Vraisemblablement, et tel que son histoire y remonte, c'est une des plus anciennes,

si non la plus ancienne connue, des habitations des premiers temps de Québec.

On ne peut déterminer une époque précise où l'appellation orale ci-haut énoncée a commencé ; cependant elle ne pourrait remonter au-delà de 1824, d'après les données que nous allons exposer ; si toutefois elle pouvait atteindre cette date. Sous le nom de *maisons Montcalm* on comprend et entend aujourd'hui tout ce qu'on appelle l'*Hôtel* ou *Restaurant Montcalm* y compris les deux maisons c'est-à-dire les deux corps de logis distincts et contigus ; mais le nom de *maison Montcalm*, proprement dit, n'est attaché maintenant qu'à la vieille maison du coin. L'édifice y attenant du côté ouest, qui forme une addition à cette maison, est un corps de logis distinct, aujourd'hui en ligne avec la rue Saint-Louis, sur laquelle il empiétait de plusieurs pieds, que la cité a acheté depuis peu pour aligner la rue. Il porte l'enseigne de *Montcalm Hotel* à l'exclusion de l'autre maison qui n'a jamais servi à cet usage. Par son aspect il ne présente aucune marque d'ancienneté. L'emplacement couvert par ces constructions est situé dans le (ci-devant) fief Saint-Joseph appartenant aux RR. Mères Ursulines de Québec. Les Dames Religieuses de cette communauté le concédèrent autrefois par contrat passé devant M<sup>re</sup> Becquet, notaire royal à Québec, le 30 novembre 1674, au nommé François Jacquet dit Langevin, (1) maître couvreur d'ardoises, en désignant le terrain comme suit : " un emplacement proche leur monastère contenant quarante-cinq pieds de profondeur et quarante-six pieds de front sur la grande rue " (*Saint-*

(1) François Jacquet devait être en possession auparavant, avec promesse de titre, car au Papier Terrier du 2 août 1670, Becquet, notaire, le nommé Michelon était son voisin de l'autre côté (est) de la rue et celui-ci est dit " borné à la rue qui sépare le dit emplacement de celui de François Jacquet et de M<sup>re</sup> Jean Levasseur ", qui le suit.

*Louis*) moyennant une rente foncière de 6 livres tournois payable à la Saint-Michel chaque année, plus un sol de cens portant profit de lods-et-ventes, saisine et amende, le cas échéant.

Jacquet fit donation de ce terrain à l'enfant aînée de Pierre Menage (Cf. *Papier Terrier de 1737*).

Pierre Menage était charpentier et résidait à la rivière Saint-Charles. Il s'était marié à Québec le 13 mars 1673 avec Anne Leblanc, à la suite de son contrat de mariage passé le 30 novembre précédent devant le même notaire Becquet. On voit par ce contrat et par l'acte de son mariage qu'il était fils de François, vivant marchand de la ville de Poitiers, et de Française Lunette.

Sur l'emplacement ainsi donné à sa fille il bâtit " la maison en pierre à un étage de vingt-cinq pieds de long sur trente de large avec hangard et cour ", désignés au papier terrier de 1737 ci-après mentionné, où l'on va voir qu'elle est la même que celle qui existe aujourd'hui, avec les mêmes divisions à l'intérieur et vestibule à l'entrée.

Cette construction doit remonter vers l'année 1677, époque où Menage commença en son nom le paiement de la rente foncière. (1) La désignation exacte du terrain et la description de la maison sus-construite, semblable à celle d'aujourd'hui, comme on l'a dit, se trouvent données soixante ans après par les héritiers Menage à l'aveu et dénombrement pour la confection du papier terrier fait en 1737 par Honoré Saint-Michel, seigneur de Rouillière, (ou de Rouvillière) commissaire de la marine, et ordonnateur pour la confection du papier Terrier en la Nouvelle-France.

(Cf. *Aveu et dénombrement*, C. 2, vol. II, fol. 258, *Département des terres de la Couronne*).

(1) Dès avant 1691, d'après un bail du 6 octobre, Ragest. Nre. par Menage à Morel de la Durantie; il avait à lui un logement attenant à cette maison du côté ouest.

Pierre Menage étant décédé le 15 avril 1715, ce sont sa veuve et ses héritiers qui durent comparaître alors et qui sont portés à ce terrier comme tenanciers en commun du lot et maison.

Il est à propos de remarquer ici par rapport à la contenance exacte donnée du terrain et pour rendre compte du petit espace ou jardin entre le front de la maison et l'alignement de la rue Saint-Louis, que les RR. Mères Ursulines, avant de faire des concessions de lots-à-bâtir sur leur fief, avaient soumis au comte de Frontenac un plan pour servir à régler les alignements des maisons à construire. Ce plan original, conservé dans leurs archives, fut approuvé par lui sous sa signature et celle de Barrois son secrétaire, en date du 25 juin 1674, et l'emplacement Jacquet y est bien marqué et délimité.

Subséquentement, lors du redressement de la rue Saint-Louis et du nouvel alignement donné par la Cetièrre, commis du grand-voyer, le 3 juillet 1718, — en vertu de l'ordonnance du comte de Frontenac et de M. de Champigny, intendant, du 12 juin 1692, — l'emplacement Menage se trouva à gagner le surplus de terrain qui forme le petit jardin devant la maison et qui lui fut accordé de fait par le procès-verbal du grand-voyer : car le plan ci-haut mentionné n'incluait pas cette lisière dans son emplacement, quoique le mesurage par son titre le comportât; et le reste du lot s'avança en sus de plusieurs pieds et projetait isolément sur la rue jusqu'à ce que la cité en fit un redressement récent (1893), tel qu'on l'a dit.

L'alignement sur la rue Desjardins avait déjà été fixé par Mtre Rajeot, commis du grand-voyer, par procès-verbal du 23 juin 1689, établissant la largeur de la rue à son entrée dans la rue Saint-Louis à vingt-deux pieds huit pouces

entre la maison de Marie-Anne Menage et celle du nommé Noël Levasseur, propriétaire vis-à-vis. Comme "la clôture du jardin de Menage de l'autre côté de la dite rue se trouvait à excéder de quatorze pouces et faisant un angle finissant à rien à la dite maison", il fut enjoint au dit Pierre Menage de la redresser en conséquence.

(Cf. *Procès-verbaux des Grand-Voyers à ces dates, archives du greffe à Québec.*)

Grâce à l'obligeance des RR. Dames Religieuses Ursulines et à la bienveillante communication de pièces et documents concernant ce terrain, nous avons pu suivre la suite des propriétaires de cette maison jusqu'à aujourd'hui; et en référant à leurs livres de comptes, qui constatent le paiement de la rente foncière perçue par elles, on trouve la date des changements de propriétaires par le paiement des lods-et-ventes lors des mutations.

Ainsi on voit que Menage continua le service de la rente en personne jusqu'à 1690 inclusivement, et paya ensuite une année, 1705.

Le Père Rafeix, S. J., paya à son acquit les trois années suivantes.

Le sieur François de la Joüe, architecte, gendre de Menage, pour avoir épousé sa fille Marie-Anne, avait acquitté la rente de 1691 à 1705, et la veuve Menage continua le paiement jusqu'à sa mort, 29 novembre 1734.

Ensuite le même sieur de la Joüe paya pour les héritiers Menage les années 1739-40-41-42-43 et 44.

Le sieur Philippe Beaudin acquitta la rente au nom des héritiers pour les années 1745 et 46.

Pierre Levasseur, fils du Noël ci-dessus, menuisier, un autre gendre, le même qui appert au recensement paroissial de 1716, âgé de 55 ans, avec Anne Menage, sa seconde femme, âgée de 40 ans, paya pour les années 1747-48.

Leur fils, François-Louis Levasseur (François de Borgia),  
(1) servit la rente des années 1749-50-51-52-53-54-55-56 et 57.

Alors le sieur Jean-Baptiste Prévost devint acquéreur et comme tel paya les lots et-ventes aux Dames seigneuressees ainsi que la rente pour l'année 1758.

François Descarreau, son gendre, paya *en espèces* (en 1762) pour les années 1759-60-61-62.

Ainsi on ne découvre rien jusque là qui puissent rattacher cette maison appelée Montcalm soit au nom de ce général, soit à celui d'Arnoux ; et notamment on aurait, pour autoriser la prétendue tradition, à démontrer pour lors une location à Arnoux par Prévost ou Descarreau, ou bien une habitation de fait par lui de cette maison ; ou encore, peut-être, une occupation ou possession par lui à l'encontre de ces propriétaires connus.

Or cette demeure d'Arnoux placée là, serait, par contre coup, singulièrement contredite aujourd'hui par une autre tradition ; car suivant un autre *Guide de Québec* récent, celui de M. Chambers, la maison d'Arnoux aurait été située un peu plus loin sur la rue Saint-Louis, de l'autre côté de la rue, c'est-à-dire au bureau et écuries de louage de M. Campbell. Ainsi donc nous voici en présence d'une autre tradition commencée en concurrence avec celle qui nous occupe. Cependant il est à remarquer que le *Guide de Québec* de 1832 par Cowan & Co, ignore complètement l'une et l'autre, quoique très bien compilé. Il en est de même du précieux et intéressant *Guide de Hawkins* de 1844-45, qui contient, comme renseignements, l'ensemble le plus complet et le plus exact des points historiques de Québec.

Continuons néanmoins à suivre les mutations de la propriété dite Montcalm.

En 1761, Joseph-Gaspard de Léry devient acquéreur et paye pour quatre années de rente, compris 1766.

(1) Le même qui était propriétaire de la maison Borgia dont il s'agit à la bataille des Plaines d'Abraham.

Lors du partage de sa succession et de celle de Dame Louise Martel, son épouse, sur licitation entre les héritiers dans la cour du Banc du Roi, la maison en fut adjugée par sentence du 1er octobre 1800 à Alexandre-André-Victor de Léry, avocat, demeurant en la haute-ville, rue Saint-Georges, comme plus haut et dernier enchérisseur.

Il est à propos pour confirmer l'identité du logement alors avec celui actuel, de citer la partie du rapport des experts Baillargé et Jourdain, nommés aux fins de la licitation.

“ La maison est bâtie en pierre à un étage, divisée en trois appartements salle, chambre et cuisine, —trois cheminées, des mansardes au grenier, cave, &c, une cour dans laquelle il y a un puits, écurie bâtie en bois et privé ; un vestibule pour entrer dans la maison.”

Cette description est exactement conforme à la maison de Pierre Menage décrite à l'aveu de 1737 et telle qu'elle est maintenant, même le vestibule s'y retrouve comme aujourd'hui.

Le terrain sur lequel elle est située est décrit et borné comme suit pour les fins de la licitation :

“ Situé dans le fief Saint-Joseph, contenant 47 pieds, 4 pouces sur la rue Saint-Louis et 48 pieds 9 pouces sur la rue Desjardins sur 47 pieds, 4 pouces le long de la ligne des représentants Badelard, et 42 pieds le long de la ligne de M. Francois Duval à l'ouest clos en mur mitoyen.”

On peut ajouter qu'elle a été bâtie avec soin et grande solidité par l'épaisseur des murs et la grosseur des soliveaux. Sa durée d'ailleurs le prouve suffisamment. De plus on voit que les boiseries intérieures n'ont pas été changées et portent un caractère français très ancien.

De même on découvre par le rapport des experts que le corps de logis du côté ouest est subséquent à l'année 1800,

puisqu'alors il y avait à la place une écurie, cour et puits qui couvraient le reste du terrain.

De Léry, l'adjudicataire, vendit son acquisition à Xavier-Roch-Tarieu de Lanaudière, Ecr, avocat, secrétaire et traducteur français du gouverneur et conseil, demeurant en la ville, rue Saint-Georges, pour le prix de 225 louis, ainsi qu'on le constate par un acte passé devant M<sup>re</sup> Félix Tétu, notaire, en date, à Québec, du 9 août 1802.

L'acquéreur, M. de La Naudière mourut le 5 février 1813 dans cette maison qu'il avait habitée depuis son achat avec sa sœur M<sup>lle</sup> Marguerite de La Naudière et son frère Antoine-Ovide, et il les institua les légataires de cette maison. M<sup>lle</sup> de La Naudière demeurant à Québec, rue du Parloir, devant l'archevêché, tant en son nom que comme procureur de son frère et de Dame Joséphine d'Estimauville son épouse, (suivant procuration passée en leur demeure à Saint-Valier, devant M<sup>re</sup> Larue, notaire et témoin, le 3 janvier 1815) ven lit le 3 mai suivant par acte devant M<sup>re</sup> Planté, notaire, la même maison à Philippe Aubert de Gaspé, Ecr, avocat de Québec, son neveu, pour le prix de 1200 louis, déclarant qu'elle leur appartenait comme légataires de feu Xavier-Roch de Lanaudière, leur frère, suivant son testament olographe du 22 avril 1807, dûment prouvé et authentiqué au greffe devant un des juges du Banc du Roi à Québec le 5 février 1813.

M. de Gaspé habita cette demeure jusqu'en 1824, époque où il l'a vendit à un nommé William Millar, maître d'école.

Comme Mademoiselle de La Naudière n'était pas payé de la totalité de son prix de vente, comportant privilège de bailleur de fond, elle fit décréter en justice la maison et dépendances sur le curateur nommé au délaissement fait par

Millar ; et pour sauver sa créance elle racheta sa propriété du shérif en se la faisant adjuger le 19 mars 1825.

Elle la revendit ensuite à Joseph Lagueux, par contrat passé devant Mtre Ant.-A. Parent, notaire, à Québec, le 20 mars 1826.

Jusqu'à cette époque la tradition, même orale, de la maison Montcalm dont il s'agit, ne paraît pas avoir existée, et encore moins par écrit, car les titres de propriété ne contiennent aucune mention du nom de Montcalm, différence notable avec ceux de la maison Montcalm des Romparts. D'ailleurs et au surplus rien ne nous indique son existence par d'autres documents connus, ou cités. Lagueux, devenu ainsi propriétaire, fit donation à son gendre, feu Mtre Edouard Glackemeyer, notaire bien connu à Québec. L'acte en fut passé devant Mtre Prévost, son confrère, le 2 mai 1844. Il semble que c'est le notaire Glackemeyer qui a donné cours à la tradition, si nous en croyons, par inférence, le Guide Carrel. Mais sur quoi il s'est appuyé, on l'ignore.

Glackemeyer commua la tenure du fond en celle de franc alev roturier pur et simple, en payant aux Dames Seigneuressees la valeur en capital des droits seigneuriaux attachés sur le fond, suivant conventions et quittance du 6 avril 1864, devant Mtre Alex. LeMoine, notaire.

Cet immeuble est maintenant désigné au cadastre officiel de Québec, pour le quartier Saint-Louis, sous le No 2647.

Il passa des mains de Glackemeyer en celles du nommé Gilchen par acte du 3 avril 1866, que l'on trouve enregistré sur ce numéro cadastral le 30 du même mois.

En 1884 il fut une seconde fois saisi et vendu en justice sur M. J.-I. Lavery, avocat, en sa qualité de curateur à la succession vacante de feu Samuel-Isidore Glackemeyer, fils du ci-dessus nommé, et adjugé conjointement aux adjudicataires Mrs. Lawrence Stafford & Wm. Venner.

L'existence, telle qu'elle, de cette tradition Montcalm attachée à la vieille maison, avait pris cours et subsistait alors en pleine vigueur, car elle fut annoncée et mise en vente publiquement et adjugée avec les bâtisses connues comme maisons Montcalm, en y comprenant l'édifice qui y attenait.

Depuis lors les cochers de place en ont profité, comme d'une bonne aubaine, pour y conduire les visiteurs étrangers, et chacun de ces Jéhus en glose à sa manière, après avoir affirmé, d'après le *Guide de Québec*, que c'est bien là que Montcalm est mort, et mort sur une chaise; ce qui est prouvé en passant par le *bar-room*, où une peinture à cadre doré représente ainsi Montcalm mourant.

Le propriétaire actuel est notre concitoyen M. Thomas Moisan qui a acquis depuis environ huit ans des héritiers Stafford, lesquels étaient aux droits de leur père et de ceux de Wm Venner. Il habite en personne l'une des maisons, où il tient l'*Hôtel Montcalm*, et il s'est fait une clientèle lucrative. M. John Williams, le barbier avenant, de plus adroit et habile perruquier, est son locataire de la partie de maison dite Montcalm, qui est celle même autrefois bâtie par Menage.

La correction d'une erreur historique que nous faisons par cette étude, ne causera, nous en sommes sûrs, aucun préjudice ni à l'un ni à l'autre; car cette légende vient de s'enraciner tout de bon par le *Guide de Québec* du jour, et prendra du temps à mourir. Une heure suffit pour créer une erreur; il faut un siècle pour la détruire.

Mais d'où part la première désignation qui a donné le nom de Montcalm à cette ancienne maison?

Ainsi qu'on l'a vu M. de Gaspé—l'auteur des "Anciens Canadiens" et des "Mémoires" intéressants a habité

cette maison pendant neuf ans de 1815 à 1824 et a succédé à l'occupation de sa tante Mlle de La Naudière. Il semble que s'il y eût eu à cette époque quelque tradition bien fondée au sujet de la mort de Montcalm à cet endroit, il l'aurait apprise, vérifiée et notée. Cependant, comme bien d'autres, il avait ce point encore controversé et indécis de son temps. Son silence complet à ce sujet indiquerait qu'il n'a jamais soupçonné que ce fut là que Montcalm est mort.

De plus comme son père et ses oncles avaient servi comme officiers sous Montcalm avec honneur et bravoure, ainsi qu'il le rapporte avec une louable fierté, comment aurait-il pu oublier de suivre jusqu'à la fin ce général s'il eût cru ou soupçonné qu'il fût mort dans la maison que lui-même ensuite avait habitée si longtemps. Il lui aurait élevé là un autel, ou gravé une inscription quelconque dans la chambre mortuaire en souvenir ineffaçable.

D'autre part en remontant à la famille des de Léry, on aurait pu peut-être découvrir quelque indice de la tradition ; mais M. Cyrille Tessier, notaire, — qui lui et feu son respectable père ont eu en mains tous les papiers de cette famille depuis très longtemps, — n'y a trouvé aucun renseignement à ce sujet. Une trouvaille sur Arnoux ou Montcalm était pourtant bien dans ses goûts d'antiquaire émérite et valait bien une recherche à fond.

Poursuivons encore.

Feu Mlle de La Naudière, d'après une information que nous donne M. le juge Bâby son petit neveu, notre archéologue érudit et distingué de Montréal, lui aurait rapporté vers l'année 1852, que la maison appelée Montcalm avait appartenu à sa famille. Ce qui est vrai au fond, comme nous l'avons établi. Mais il y a loin de là à lui faire dire et à faire croire que c'est bien là, chez Arnoux, que Montcalm

est mort ; (1) ou a confirmer une tradition vague, peu ancienne, d'origine inconnue, laquelle ne pourrait être maintenant admise que par une preuve positive et authentique, reliant Arnoux, le chirurgien, comme habitant cette demeure en septembre 1759 et y amenant Montcalm à cet endroit précis.

Nous allons essayer de démontrer dans une autre étude cet endroit même, sur la rue Saint-Louis, et dans une maison appartenant en 1759 à André Arnoux, le chirurgien major des troupes, alors absent en campagne avec M. de Bourlamaque, et remplacé par son frère cadet auprès de Montcalm en cette circonstance.

P.-B. CASGRAIN

#### DESERTION À L'ENNEMI

Sentence du conseil de guerre tenu à Montréal le 13 septembre 1757, portant condamnation à mort contre les nommés :

Jean Cougle, soldat de Vassan,	pour désertion à l'ennemi
Joseph Oder, soldat de Boucherville	“ “ “ “
Dominique Mayer, soldat de St-Vincent	“ “ “ “
Jean Logon, soldat de Vergor	“ “ “ “
Philippe Fouque, soldat de Dumas	“ “ “ “
Martin Letellier, soldat de Villemonde	“ “ “ “
Michel Fourtre, soldat de la Colombière	“ “ “ “
Gaspard Hirtz, soldat de St Luc Lacorne	“ “ “ “

(1) Si elle l'eût dit sérieusement nous serions enclins à la croire, l'avant bien connue. Mademoiselle de La Naudière était une femme de haute distinction par son intelligence et ses manières de grande dame, quoique très simple dans sa mise et son costume de vieille, comme dans ses habitudes. Elle était instruite et d'un jugement tel qu'on disait que c'était une tête d'homme.

Nous pouvons répéter qu'avec elle a fini le dernier saïon qui rappelait la belle urbanité de nos pères sous la domination française, époque dont elle se rapprochait par son âge.

Tous nos gouverneurs allaient la saluer. Quand l'aide-de-camp vint la prévenir de la visite de Lord Elgin (1846) elle lui fit réponse de vouloir bien présenter ses hommages à Son Excellence et de lui témoigner, avec ses respects, qu'en lui rendant cet honneur Elle ne faisait que suivre l'exemple de ses augustes prédécesseurs.

CLAUDE DE BOUTEROUE

Il n'y a pas long à dire sur cet intendant de la Nouvelle-France, car il a été très peu de temps au Canada, et comme depuis longtemps cette famille est éteinte, nos recherches généalogiques n'ont pas été beaucoup fructueuses ; cependant, voici ce que nous avons trouvé et glané.

Nos historiens nous disent que ce gentilhomme vint remplacer Talon. Ils nous le donnent comme savant, poli et gracieux ; mais qui ne pouvait surpasser, ou même, égaler son prédécesseur.

La commission de Bouteroue à l'intendance du Canada, date de St-Germain-en-Laye, du 8 avril 1668, et fut enregistrée à Québec le 22 octobre suivant.

Il siégea au Conseil Souverain, en première instance, le 7 septembre 1668, et en dernière, le 22 octobre 1670. Il occupa donc cette charge juste l'espace de deux ans.

Au départ de Talon, à l'échéance de son premier terme d'intendant, ici, M. de Bessan, secrétaire de M. de Tracy, lieutenant-général du roi en Amérique, avait mis en jeu toutes ses influences pour obtenir le poste vacant, mais on ne lui crut pas assez de qualités — qualités inhérentes à tel office—pour le nommer, et ce fut Claude de Bouteroue, bien en cour, respecté de tout le monde, et très instruit, qui succéda à Talon.

M. de Courcelles, le gouverneur, trouvait que l'intendant dépendait trop de Mgr de Laval et des Jésuites, et la bonne entente entre ces deux hauts fonctionnaires étant en danger le roi rappela M. de Bouteroue.

Colbert, là dessus, mandait à Courcelles, qu'avec le temps il eut certainement mieux apprécié l'intendant ; que M. de Bouteroue est en fort bon estime à Paris, et qu'il aurait rempli dignement les fonctions de son emploi. (1)

(1) "Colbert à Courcelles, 15 mai 1659."

Mademoiselle de Bouteroue qui était en Canada avec son père, fut marraine, en 1670, du chef Iroquois *Garakonthië*, à la conversion de ce sauvage.

M. de Bouteroue vivait à Paris en 1677, puisque Colbert dans une lettre à Frontenac, dit qu'il vient de consulter Talon, Bouteroue et autres, sur le commerce de l'eau-de-vie avec les sauvages.

Il mourut en 1680. (1)

Le père de notre intendant, qui avait aussi nom Claude, a été Conseiller en la Cour des Monnaies. Il est l'auteur d'un traité sur les monnaies anciennes de France. Pierre Séguin, doyen de St-Germain l'Auxerrois, possédait un cabinet contenant toutes les monnaies anciennes de la France, en original, et c'est sur cela que travailla M. de Bouteroue pour la composition de son traité (1669).

Bouteroue père, mourut en 1674.

Un sieur Bouteroue, lieutenant de l'Amirauté, à Dunkerque, reçut en 1676, une gratification du roi, de mille livres, en considération du travail qu'il venait de faire sur les monnaies anciennes et nouvelles du royaume.

Je sais que ce lieutenant de l'Amirauté, appartenait à la famille de l'intendant de la Nouvelle-France, mais je n'ai pu découvrir son premier nom et établir son identité.

Le nom de notre intendant s'orthographiait de deux façons : *Bouteroue*, que nous connaissons, et *Boutheroue*.

Un parent : Hector de Bouteroue, Ecuyer, sieur de Bourneuf, était co-propriétaire en 1665 du canal de Briare et du canal de la Loire à la Seine.

Claude était qualifié chevalier, et possédait la seigneurie d'Aubigny.

La famille comptait de bonnes alliances, entr'autres avec les LeClerc de Lesseville, de robe distinguée.

(1) Béchard, "Monographies," p. 46.

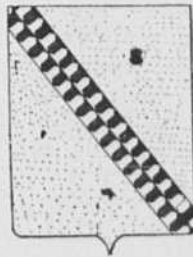
Les Bouteroue étaient originaires de la Touraine. Ils blasonnaient : *D'or, à la bande vairée d'argent et de sable.*

Nos premiers intendants sans doute, sortaient de bonnes familles, mais ils étaient tous gens de robe ou fonctionnaires publics. Le premier : Robert, ne fut intendant que de nom ; la perspective d'un voyage vers des contrées lointaines, peuplées de tribus cruelles et sanguinaires, avait de quoi l'effrayer. Et c'est pourquoi probablement, il ne vint jamais au Canada. A son tour, Talon, dut s'y prendre à deux fois pour faire un stage de quatre années. Qui se souciait beaucoup alors de passer à l'intendance du Canada ? Il fallait une forte dose de courage pour entreprendre un voyage aussi long et dangereux ; c'était un mois et plus sur l'océan, en butte aux tempêtes ; aux corsaires, etc., puis, résidence dans un pays sauvage.

Je ne crois pas que Bouteroue ait sollicité l'office d'intendant en la Nouvelle-France. On a dû le lui offrir.

Après le deuxième terme de Talon, qui venait remplacer Bouteroue, il y a une période de trois ans, où le Canada, n'eut point tel fonctionnaire, ce qui me confirme dans mes déductions que nos premiers intendants n'ont pas couru après cette charge, pour employer une expression répandue.

RÉGIS ROY



ARMES DE BOUTEROUE



JULES-JOSEPH-TASCHEREAU FRÉMONT

Né à Québec le 20 décembre 1855, du mariage du docteur Chs-Jacques Frémont et de Marie Cécile Panet, il fut reçu avocat le 11 janvier 1878. Il a été professeur de droit civil à l'université Laval de Québec, et député du comté de Québec aux Communes du Canada. Il est décédé le 28 mars 1902.

RÉPONSES

**Le Père Daule.** (VI, XII, 768).—M. Jean-Denis Daule fut un de ces prêtres exilés que la Providence dirigea vers le Canada pour y porter la science et la sainteté, et dont la Mère Marie-Louise McLaughlin de St-Henri disait un jour : "Partout où les prêtres français ont passé, ils ont été la bonne odeur de notre divin Maître." Les révolutionnaires qui traquaient les ecclésiastiques et les religieux comme des fauves, étaient loin de se douter que leurs proscriptions en France serviraient ailleurs à agrandir le royaume de Dieu.

M. Daule était né à Paris, le 16 août 1766. Il avait été ordonné à Québec le 26 juin 1794, en même temps que plusieurs de ses confrères, dont l'un, M. Louis-Joseph Desjardins, célébra en même temps que lui le cinquantenaire de leur sacerdoce. M. Daule se retira d'abord au séminaire de Québec, et le 1er octobre il eut sa chambre au collège des Jésuites où il résida jusqu'au 15 août 1795.

Après un séjour de onze ans dans la paroisse des Ecu-reuils comme curé, M. Daule accepta avec plaisir la charge de chapelain des Ursulines de Québec, charge que la maladie le força d'abandonner en 1832. Il était devenu presque complètement aveugle. M. Daule vécut encore vingt ans, et il mourut à l'âge très avancé de 86 ans, le 16 novembre 1852.

M. Daule avait d'abord goûté à la vie religieuse. Dans un moment de grande ferveur il était entré chez les Trappistes. Mais il n'y demeura pas longtemps, à cause de la trop grande jovialité de son caractère qui ne cadrait guère avec l'austère gravité des solitaires de Sept-Fonds. Il dut retourner à ses études théologiques.

"C'était un homme d'une piété éminente, prêchant avec une onction qui portait les cœurs à Dieu. Il possédait un grand fond de connaissances théologiques. D'une ingénuité

antique, écrit l'analiste des Ursulines, il aimait tout le monde en Dieu et pour Dieu."

La même religieuse écrivait de lui après son départ du monastère : "C'est au printemps de 1832, que M. Daulé, devenu presque aveugle, et obligé de se faire remplacer pour administrer l'extrême-onction à nos malades, obtint enfin de faire agréer sa démission. Il quitta notre maison le 14 mai à son grand regret et au nôtre; vingt-six ans de résidence ici avaient formé entre le saint prêtre et cette communauté, des liens de charité qui firent couler bien des larmes. Nos pensionnaires se sont montrées très sensibles à son départ. Il a beaucoup travaillé la nuit aux dépens de sa vue, pour rédiger un nouveau recueil de cantiques, avec notes, pour le diocèse, ouvrage bien adapté à nos besoins, et dont plusieurs morceaux sont de sa composition.

En quittant le monastère des Ursulines, M. Daulé put encore se rendre utile en confessant à la paroisse de Saint-Roch. Il y prêchait aussi de temps en temps. Après avoir séjourné quelques mois aux Trois-Rivières, il se retira à Lorette, chez le curé Laberge, et plus tard dans une résidence que lui avait fait construire son serviteur si dévoué, François Gilbert.

M. Daulé était chanteur, poète et musicien; il jouait le violon avec assez d'habileté. M. de Calonne lui écrivait un jour des Trois-Rivières à propos de cet instrument une épître assez piquante :

"Mon ami, il faut que j'ajoute encore ceci au commencement de l'année. Je ne suis pas ennemi des délassements, ils sont nécessaires, mais je n'aime pas votre violon. Je vous l'ai déjà dit, son moindre mal c'est d'exposer à la perte du temps, et le vôtre est très précieux. Vous me parlerez du roi David et de sainte Cécile.

Un roi ! une femme ! à la bonne heure.

Mais vous, prédicateur et directeur, remplissant toutes les autres fonctions du ministère, comment au milieu de tant de devoirs et de bonnes œuvres trouvez-vous du temps pour jouer le violon ?

Croyez-moi, mon ami, vous n'en saurez jamais assez pour faire votre partie dans les concerts des Anges ? N'est-ce pas assez pour vous d'être admis à y chanter de beaux cantiques ? ”

M. Daulé célébra ses noces d'or de prêtre au monastère des Ursulines, en 1840, le jour de l'Annunciation de la Ste-Vierge. Il y eut à cette occasion de grandes réjouissances. La présence de l'évêque de Québec et de son coadjuteur, d'une trentaine de prêtres, rehaussa l'éclat de cette fête de la religion.

La dernière visite de l'abbé Daulé aux Ursulines, eut lieu en septembre 1852, et le 18 novembre suivant ce vénérable octogénaire quittait cette terre d'exil pour aller contempler les splendeurs célestes. Malgré son désir souvent exprimé d'être enterré dans la chapelle des Ursulines, la paroisse de l'Ancienne Lorette réclama sa dépouille mortelle.

Les religieuses durent abandonner bien à regret leurs justes préférences, et elles firent généreusement le sacrifice pénible qu'on leur imposa. Un service solennel fut chanté dans leur chapelle pour le repos de l'âme de ce chapelain vénéré, dont la mémoire vivra longtemps dans les fastes de l'Eglise Catholique.

G. DU CHEVROT

**Le sieur Grandmaison.** (VIII, VI, 880).—Je traduis du *Case of Peter du Calvet*, une page où il est question de la mission du sieur Grandmaison auprès des Acadiens établis à Miramichi.

“Les Acadiens après avoir été chassés de leur pays par

les Anglais en 1757 s'étaient réfugiés sur la côte du golfe Saint-Laurent, aux postes de Miramichi, Ristigouche, Nipissiguit et à d'autres endroits de la côte, jusqu'à la baie de Gaspé.

“Le gouvernement considérait ces Acadiens comme des sujets anglais parce qu'ils s'étaient établis dans la Nouvelle-Ecosse qui, par le traité d'Utrecht, avait été cédée à la Grande-Bretagne. Néanmoins, comme le gouvernement anglais s'était peu ou pas occupé de ces Acadiens ils se croyaient encore sujets français. Enfin, en 1757, ils furent expulsés par les troupes anglaises de ces établissements de la Nouvelle-Ecosse, où ils avaient vécu pendant plusieurs années, avec la réputation d'un peuple inoffensif, vertueux et industrieux et ils avaient alors cherché refuge dans les parties les plus reculées de la province de la Nouvelle-Ecosse, à une petite distance de la péninsule de ce nom, le long de la côte sud du golfe St-Laurent, de Miramichi à la baie de Gaspé, sur l'extrême frontière du Canada. Là, ils furent entretenus, dans une grande mesure, aux dépens du roi de France, et comme ils continuaient à se croire sujets français, ils exerçaient occasionnellement les hostilités sur les Anglais, et particulièrement sur mer, en s'emparant, quand ils en avaient l'opportunité, de leurs bâtiments, chargés de provisions pour l'usage de l'armée, alors employée dans l'expédition contre Québec. Et dans ce genre de guerre ils avaient de grands succès puisqu'ils ne prirent pas moins de 15 ou 16 de ces bâtiments pendant l'expédition du général Wolfe.

Cette conduite affecta le gouvernement anglais, et le général Amherst refusa de comprendre ces Acadiens dans le 39e article de la capitulation de Montreal, en septembre 1760, par laquelle il déclarait qu'aucun Canadien ne serait déporté dans les provinces anglaises, ou en Angleterre, pour avoir porté les armes contre l'Angleterre. Les Acadiens se voyant

dans cette position dangereuse, continuèrent à faire la guerre même après la chute de Québec, et pendant l'hiver de 1760 ils s'emparèrent de plusieurs vaisseaux anglais dans le golfe et la rivière Saint-Laurent.

Ces hostilités créèrent une certaine anxiété à Québec, et le général Murray qui commandait dans le district de Québec, résolut d'y mettre fin le plus tôt possible. Dans ce but il envoya un brave et actif Canadien du nom de Grandmaison vers ces Acadiens pour leur conseiller de se soumettre au gouvernement anglais, et leur promettre au nom du général Murray, l'impunité pour tous leurs actes passés d'hostilité contre la couronne et pour leur assurer aussi que s'ils devenaient sujets fidèles ils seraient admis dans la province du Canada où on leur donnerait des terres pour remplacer celles qui leur avaient été enlevées dans la Nouvelle-Ecosse.

M. Grandmaison était en outre chargé par le général Murray de s'emparer et d'amener à Québec un nommé Carr, sergent d'un régiment anglais, qui s'était évadé et vivait parmi ces Acadiens. Il était accusé de pousser les Acadiens et les Canadiens à attaquer les Anglais.

M. Grandmaison partit par terre, avec sept ou huit hommes, vers le mois de mars 1761.

Peu après l'arrivée de M. Grandmaison au milieu des Acadiens, Carr, le déserteur, apprenant le but de son voyage, assembla un certain nombre de ses amis, et il attaqua la petite troupe de M. Grandmaison. Celui-ci eut le bras brisé par une balle, ce qui l'obligea à retourner à Québec sans accomplir sa mission.

“Ce M. Grandmaison vit encore (1774) et il reçoit une pension du gouvernement anglais, comme compensation pour la perte de son bras.”

On lit dans la *Relation du siège de Québec en 1759*, par une Religieuse de l'Hôpital-Général : “Indépendamment de

ce que le sieur Cadet, munitionnaire, a fait prendre et enlever dans la métairie de l'Hôpital-Général, le nommé Grandmaison y a fait prendre et enlever cinq vaches et huit bœufs dont le munitionnaire ne s'est pas tenu obligé de tenir compte, attendu que le sieur Grandmaison les a fait prendre pour l'approvisionnement des Sauvages du bas du fleuve, qu'ils avaient monté, pour venir au secours de Québec." Ce Grandmaison doit être le même dont il est question plus haut.

**L'honorable Jean-Marie Des Bergeres de Rigauville.** (VIII, IV, 867.) — Le seul garçon de Nicolas-Blaise de Bergères de Rigauville, qui ait continué la lignée, se nommait Jean-Marie et était né à Berthier-en-bas, le 28 octobre 1720.

Son frère, (le curé) et lui représentaient la famille après le décès de leur père, qui arriva aux environs de l'année 1750.

Jean-Marie devint officier dans les troupes entretenues en Canada par la couronne de France.

Au lac des Deux-Montagnes (1751) il épousa Louise Suzanne Celoron de Blainville, dit M. l'abbé Tanguay, qui nous le montre aussi faisant du service au Détroit, en 1755 (III, 363.)

Je pense qu'il résidait ordinairement à Berthier-en-bas.

Sa seigneurie l'attachait au sol qui l'avait vu naître, aussi trouvons-nous dans la liste des officiers restés en Canada (1761) après le départ des troupes, le nom du "lieutenant de Rigauville," lequel ne peut être que Jean-Marie.

Il avait combattu à Sainte-Foye, comme le fait voir la "Relation d'une religieuse de l'hôpital-général" touchant le siège de Québec par M. de Lévis (1760) : "M. Rigauville, chanoine au chapitre de Québec et aumônier de notre mai-

son, prêtre d'un mérite et d'une vertu distinguée, qui administrait les sacrements aux malades et veillait jour et nuit auprès des moribonds .." Durant la bataille il se rendit sur les lieux pour y exercer son ministère, et, ajoute la même religieuse : "Il n'était pas sans inquiétude ; monsieur son unique frère, et plusieurs de ses proches étaient dans l'armée. Ils eurent la consolation de voir l'ennemi tourner le dos."

Cet unique frère était Jean-Marie. C'est encore ce dernier qui fut envoyé dans l'Ouest avec le grade de major, à la tête des milices canadiennes, par le gouverneur Murray, lorsque les Sauvages se soulevèrent, sous l'inspiration de Pontiac, aussitôt après la cession de la Nouvelle-France.

Une dizaine d'années plus tard, les "Bastonnais" envahirent la province du Bas Canada (août 1775) et, pour s'assurer les sympathies des habitants, le gouverneur-général, sir Guy Carleton, nomma un conseil législatif composé de personnes d'influence dans le pays. M. des Bergères de Rigauville fut du nombre des conseillers.

Dès l'automne de cette année, l'ancien militaire avait repris les armes : on le trouve parmi les défenseurs du fort Saint-Jean.

Les troupes de Montgomery se répandirent après l'affaire de Saint-Jean sur les bords du fleuve. M. de Rigauville fut envoyé en mission à Verchères pour induire les miliciens et autres à se porter vers la défense de Montréal, mais la chronique raconte qu'il ne réussit guère auprès des habitants, et même que les Yankees survenant à l'improviste, pendant la nuit, l'enlevèrent sans gloire et sans combat.

Ce sont les dernières nouvelles que j'aie eues de lui. (1)

BENJAMIN SULTE.

---

(1) M. de Rigauville fut amené en captivité aux Etats-Unis. Il mourut à Bristol et fut inhumé à Philadelphie en 1776 ou 1777.

P.-G. R.

QUESTIONS

903—En 1696, un nommé Sauton, de Montréal, et Louis Durand et Joseph Moreau, de Québec, formaient une société pour faire la traite à Michillimakinac. Lamothe-Cadillac leur fournit des marchandises pour la valeur de 7,000 l vres. Mais, au bout d'un mois, il leur enleva les marchandises et fit emprisonner leurs hommes. Que devint ce Louis Durand ? XXX

904—Où était la fontaine d'*Abraham Martin* dans le fief St-Joseph, appartenant aux Dames Religieuses Ursulines, en la de ville Québec ? P. B.

905—Le chef d'escadre marquis de Vaudreuil qui prit part à la guerre d'indépendance des Etats-Unis était-il le frère de notre dernier gouverneur français ? XXX.

906—Pour quelle raison le gouverneur de Frontenac mit en exil à l'Île d'Orléans, M. de Villeray, conseiller au Conseil Souverain de Québec ? A. B. C.

907—La question du fondateur du collège et du séminaire de Rimouski n'est point encore résolue, malgré la date récente de ces fondations. Ne serait-il pas en votre pouvoir de faire avancer cette question, afin qu'à Rimouski même on rende l'honneur à qui honneur est dû ? A. S. L.

908—Quel est l'auteur de l'éloge du marquis de Montcalm publié dans le *Mercur de France* de 1760 ? Ce travail a-t-il été reproduit quelque part ? FRANÇ.

909—Pouvez-vous me donner l'origine du nom de l'endroit appelé *Moulin Baude*, près de Tadoussac ? G. P.